



**Direction de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale de MAYOTTE**

Pôle Jeunesse et Sports

NOTE D'ORIENTATION - Appel à projets 2018

« Actions locales en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire »

La DJSCS de Mayotte soutient en 2018 des projets en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire, initiés par des associations. Le développement de la citoyenneté et du « vivre ensemble » sont des valeurs qui doivent irriguer chacun des projets déposés.

Objectifs :

- Développer la qualité des animations proposées dans les structures enfance / jeunesse, en particulier en Accueil Collectif de Mineurs ;
- Promouvoir les pratiques sociales, culturelles et/ou sportives en suscitant et en encourageant la réflexion sur leurs valeurs sociales et éducatives ;
- Concourir à une meilleure structuration des politiques de jeunesse sur les territoires ;
- Favoriser l'accès à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité ;
- Favoriser la connaissance et la protection du patrimoine environnemental ;
- Sensibiliser les enfants et les jeunes par le biais d'actions de prévention (lutte contre les discriminations, égalité filles/garçons, santé, sexualité, ...)
- Favoriser la mixité avec les enfants et les jeunes en situation de handicap(s) ;

Les projets déposés devront se décliner de manière opérationnelle et se dérouler en 2018.

Ils mentionneront les dates et périodes précises de l'action, le territoire ciblé, le public visé, les partenariats financiers mis en place, les moyens matériels et humains mobilisés, les ressources et partenaires extérieurs sollicités, le budget prévisionnel détaillé, les devis éventuels.

Conditions d'éligibilité :

- **Tout projet ayant bénéficié d'un soutien financier de la DJSCS en 2017 devra fournir un bilan détaillé de l'action ;**
- Fournir le dossier [CERFA](#) n°12156*05 complet ;
- Joindre les statuts de l'association pour une première demande.

Date limite de dépôt des projets : 15 Avril 2018

Toute demande de subvention doit faire l'objet au préalable d'une rencontre avec un conseiller technique et pédagogique de la DJSCS en priorité durant la période du 26 mars 2018 au 6 avril 2018.

Dossier suivi par : Sarah GIRAULT / sarah.girault@drjscs.gouv.fr / Tel : 0269 64 66 68